

Charte de l'association des Ordres et Collèges des médecins francophones

Les Ordres et Collèges des Médecins Francophones :

- conscients des difficultés auxquelles ils doivent faire face et décidés à apporter leurs contributions aux pouvoirs publics dans le domaine de la santé ;
- conscients des défis que doivent relever les Médecins et les professionnels de la santé dans un monde de plus en plus globalisé ;
- conscients de leur responsabilité vis-à-vis des populations et des autorités publiques ;
- conscients de la nécessité, pour chacun d'entre eux, d'atteindre les objectifs de santé du troisième millénaire à travers une politique de qualité de la médecine ;
- conscients de la mobilité croissante des patients, des risques pandémiques qui en découlent dans un contexte de pénurie et d'inégale répartition des professionnels de santé ;
- conscients que l'apport d'une coopération multilatérale les mettrait en meilleure position pour la réalisation de leur mission et l'aboutissement des réformes nécessaires.

Réunis en séance plénière à Paris le 8 décembre 2006, au Val de Grâce, ont décidé ce qui suit :

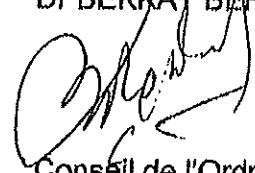
- Le développement et la structuration d'un travail en commun doivent permettre de :
- renforcer la concertation, la coordination et les échanges d'informations entre organismes ayant les mêmes missions de régulation.
 - conjuguer les efforts et les ressources de chacun, pour une meilleure efficacité de la collectivité médicale, au service des populations ;

- promouvoir les programmes de santé publique et en particulier de prévention ;
- promouvoir l'accès aux soins, notamment les soins d'urgence qui doivent être dispensés pour tous les patients quelles que soient leurs origines et en toutes circonstances ;
- préserver l'indépendance professionnelle du corps médical indispensable pour la prise en charge de l'ensemble des patients ;
- contribuer à l'amélioration de la formation médicale et à l'évaluation des pratiques professionnelles pour une médecine de qualité ;
- coopérer sur des projets spécifiques et multilatéraux ;
- évaluer l'impact de la mobilité des professionnels de santé et proposer les mesures nécessaires de régulation.

Pour ce faire, les prochaines étapes seront :

1. La réunion d'un groupe de travail restreint au printemps 2007 à Beyrouth qui sera chargé d'examiner les différentes propositions de forme juridique et d'organisation du projet.
2. Le groupe de travail est composé de représentants de l'Afrique subsaharienne (Mali, Gabon), de Madagascar, de l'Asie (Cambodge), de l'Europe (France), du Maghreb (Algérie, Tunisie), du Proche-Orient (le Liban), du Québec.
3. La prochaine réunion plénière aura lieu en Afrique. Le Mali accueillera cette réunion en décembre 2007.
4. La présidence et le secrétariat sont confiés au conseil national de l'ordre des médecins français jusqu'à la prochaine réunion plénière.

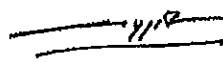
Conseil de l'Ordre des
Médecins d'Algérie
Dr BEKKAT BERKANI



Conseil de l'Ordre des
Médecins d'Annaba
Pr AYADI

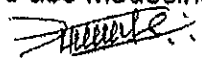


Conseil national de l'Ordre des Médecins du Cambodge



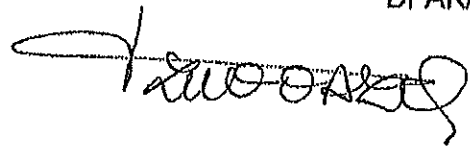
Pr LY PO

Conseil national de l'Ordre des Médecins du Congo

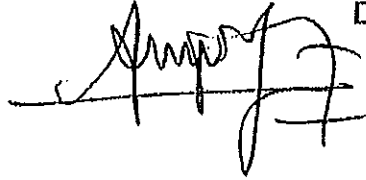


Pr ILOKI

Ordre national des Médecins
de la République de Côte d'Ivoire
Dr AKA



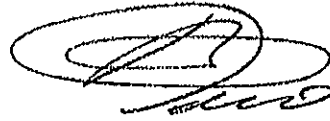
Conseil national de l'Ordre des Médecins du Gabon
Dr OGANDAGA



Conseil national de l'Ordre des Médecins de Guinée
Pr BALDE



Ordre des Médecins de Beyrouth
Dr AOUN



Ordre des Médecins de Tripoli



Conseil national de l'Ordre des
Médecins de Madagascar
Dr RAKOTOVAO RAVAHATRA

Ordre national des Médecins
du Mali
Pr AG MOHAMED



Conseil national de l'Ordre
Des Médecins chirurgiens
Dentistes et pharmaciens du Niger
Dr TOURE



Collège des Médecins du Québec
Dr JACQUES

Conseil national de l'Ordre des médecins
Chirurgiens dentistes et pharmaciens
De la République Centrafricaine
Dr NDEMANGA KAMOUNE



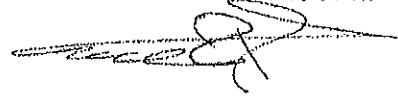
Collège des médecins Roumains
DR GHEORGHE

Ordre national des Médecins du Sénégal
Dr SY

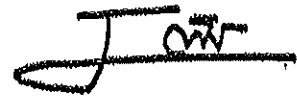


Fédération des Médecins suisses
Dr DE HALLER

Association des Médecins de Syrie
Dr KASSEM



Conseil national de l'Ordre des
Médecins de Tunisie
Dr JOUINI



Conseil national de l'Ordre des Médecins Français
Pr Jacques ROLAND

